

COMPTE-RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU MERCREDI 20 MARS 2013 À BAYEUX

RÉUNION D'OUVERTURE

Après un accueil des participants, Mme BREVAN, présidente de la commission particulière du débat public passe la parole à monsieur Bruno NIELLY, Vice-Amiral, Préfet Maritime pour la Manche et la mer du nord.

L'Amiral NIELLY **Réunion d'ouverture du débat public sur le parc éolien en mer au** rappelle les missions dont il assume les responsabilités : elles s'étendent du Mont St Michel à la frontière franco-belge et s'arrêtent à mi-chemin entre la France et l'Angleterre. Elles concernent cinq domaines d'activités : le domaine historique de la sécurité maritime sous tous ses aspects, celui de la préservation de l'environnement marin, du développement d'une économie durable pour la mer et le littoral et donc le soutien aux activités de pêche et le développement d'économies autour des énergies renouvelables, et enfin la lutte contre les activités illicites.

Le préfet maritime a également en charge la protection des approches du territoire et la sureté des installations portuaires majeures.

L'Amiral NIELLY rappelle la genèse du projet de parc éolien au large de Courseulles et fait état des aspects du cahier des charges qui a précédé la sélection des candidats à la réalisation du projet et qui le concernent particulièrement : la conformité aux recommandations internationales des dispositifs d'identification des champs sur les équipements électroniques des navires et des postes de surveillance à terre, la mise en place d'un réseau de vidéo surveillance et d'aménagements destinés à faciliter l'intervention de sauvetage .

L'Amiral NIELLY rappelle la mise en place d'instances de concertation destinées à affiner le projet et à le suivre au cours de sa mise au point. Deux préoccupations apparaissent comme importantes : la première concerne le risque lié à la présence d'engins historiques dans la

zone concernée et la nécessité de dépolluer les sites d'implantation des éoliennes, la neutralisation des engins revenant à la Marine nationale. La seconde préoccupation concerne le suivi des mesures qui permettront la pratique de la pêche en sécurité autour du champ d'éoliennes et « pourquoi pas dans le champ ». Rien n'est arrêté à ce jour et l'Amiral NIELLY dit être en attente d'éléments de suggestions et de recommandations de la part des professionnels de la pêche, des services de l'Etat et du consortium maitre d'ouvrage du projet.

Monsieur Michel LALANDE, Préfet de région Basse Normandie, Préfet du Calvados après avoir salué l'assemblée, précise son rôle dans le débat public en tant que représentant de l'Etat : Il n'est pas l'organisateur du débat qui est organisé par une autorité administrative indépendante, la Commission Nationale du débat public, qui ne relève ni du niveau central ni du niveau local. La commission particulière qu'elle a désignée est là pour permettre l'expression des uns et des autres et favoriser l'émergence de réponses aux questions que posera le public au sens large pendant quatre mois ; le débat a pour objet de sensibiliser le corps social sur un projet qui le touche fortement et de favoriser sa maturation.

L'Etat est néanmoins un acteur important de ce dossier car ce projet illustre la volonté du gouvernement de donner du sens à la transition énergétique dont le Président de la République a jeté les bases devant le conseil économique social et environnemental : réduire ses importations d'énergies fossiles et respecter les engagements européens de réduire d'ici 2020 de 20% ses émissions de gaz à effet de serre et porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation d'énergie finale.

L'objectif de développement fixé à la filière éolienne est de 25 000MW en 2020 dont 6 000MW pour l'éolien en mer. Monsieur LALANDE rappelle le contexte de l'appel d'offres lancé par l'Etat et la désignation des lauréats en date du 6 avril 2012. Il souligne que au delà de l'enjeu énergétique, ce projet a pour ambition la création d'une filière industrielle et à ce titre représente une opportunité de développement très importante pour la région Basse Normandie, comme a pu l'être le nucléaire civil. Monsieur LALANDE rappelle ensuite ses responsabilités dans ce dossier en tant que préfet du département du calvados : d'abord le raccordement électrique et à ce titre le Secrétaire Général de la préfecture réunit un groupe de travail qui permettra de choisir entre trois faisceaux possibles de passage des câbles qui seront enterrés. La seconde responsabilité porte sur les autorisations d'occupation temporaire du domaine public terrestre, celles qui concernent la mer étant de la compétence du Préfet Maritime. Toutes ces autorisations seront délivrées après de larges concertations ont été engagées depuis septembre 2012. qui Monsieur LALANDE précise qu'afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur le rôle de l'Etat il ne participera pas au débat mais sera à l'écoute afin de prendre le temps venu les décisions les plus opportunes au regard de l'intérêt général.

Madame BREVAN prend quelques minutes pour expliquer les principes du débat public

- Transparence de l'information et de l'organisation
- Équivalence de droit à la parole pour tous
- Argumentation des positions;

Elle incite tout le monde à prendre la parole même si certains se sentent intimidés par la connaissance que d'autres ont déjà du dossier.

Elle présente les membres de la Commission et précise à nouveau le principe de neutralité qui fonde leur intervention.

Elle explique l'organisation du débat autour de réunions à caractère général et d'autres à caractère thématique permettant d'approfondir des questions précises.

Ces propos d'introduction donnent lieu à quelques questions : monsieur Philippe OZANNE pose la question des possibilités d'aménagement du projet voire de l'éventualité de son abandon.

Monsieur LEONARDON après s'être fait préciser que la CPDP n'intervenait que sur le parc éolien de Courseulles pose la question de l'indépendance de la commission particulière et de la Commission nationale compte tenu de sa composition. Il revient ensuite à la question de la capacité du débat à faire évoluer le projet ou à l'annuler. L'Amiral NIELLY expose la procédure de levée de risques à l'issue de laquelle le maître d'ouvrage a la possibilité de renoncer au projet et madame BREVAN indique que de nombreux débats ont donné lieu à des projets modifiés ou même annulés. .

Monsieur Patrick DOMENGET professeur d'histoire géographie dans un lycée technique souhaite que le débat permette d'aborder le projet sous l'angle des trois piliers du développement durable : économique social et environnemental et de trouver un équilibre entre ces trois dimensions. Il attire l'attention sur l'intérêt d'inclure dans la réflexion sur le développement industriel la nouvelle filière STI2D qui peine à trouver sa place. La Présidente propose qu'une réunion de présentation et de débat autour du projet soit organisée pour les étudiants en Science et techniques de l'industrie.

Présentation du projet

Monsieur Yvon ANDRE, Président d'EDF Energies nouvelles, président d'Eoliennes offshore du Calvados indique l'importance qu'il attache à cette étape du débat. Il souligne le retard relatif de la France dans le domaine des industries des énergies renouvelables et présente l'association d'EDF Energies nouvelles avec Dong Energy leader de l'éolien offshore dans le monde et WWPD filiale française d'un groupe allemand. Il souligne l'importance de l'enjeu de la transition énergétique avec la montée en puissance de énergies renouvelables et la règle des trois fois 20 : 20% pour la réduction des gaz à effet de serre, 20% pour la part des énergies renouvelables dans la consommation finale (la France ayant décidé d'aller jusqu'à 23%) et 20% d'efficacité énergétique par réduction de la consommation d'énergie. Actuellement la production d'énergies renouvelables concernant l'énergie finale est de 2% et les objectifs de 23% porteront à environ 10% la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables. il souligne l'importance de l'effort nécessaire à l'atteinte de ces objectifs.

Monsieur ANDRE évoque le cadre territorial du projet marqué par l'histoire, par ses richesses naturelles et par la pêche. Il souligne l'importance du tourisme dans l'économie régionale. Il rappelle le projet industriel très ambitieux associé au projet de Courseulles mis en œuvre par son partenaire exclusif Alsthom . Il achève son propos en soulignant l'importance des études restant à faire avant la levée de risques.

Messieurs Bernard GUITTON, Brice COUSIN et David LEMARQUIS se répartissent la présentation du projet de parc éolien selon trois thèmes : la présentation du consortium et du contexte énergétique général, la recherche du site optimal, la présentation détaillée du

projet .Monsieur SERRIE d'Alsthom expose les caractéristiques techniques de éoliennes Haliade :

Cet exposé reprenant très largement le contenu des documents disponibles, il n'est pas relaté dans ce résumé et les questions seront regroupées par thèmes pour plus de lisibilité

Les performances énergétiques et le coût de l'énergie produite

A Monsieur Jean Pierre Bonvillain qui s'interroge sur les raisons du retard d'investissement d'EDF sur les filières d'énergies écologiques et en particulier sur la filière hydrolienne , monsieur ANDRE fait valoir que l'énergie hydrolienne est en plein développement et que EDF est présent sur l'ensemble des créneaux , biomasse, énergies marines ,photovoltaïque. EDF EN a investi 1,2Milliard l'année dernière sur les énergies renouvelables et s'apprête à travers les opérations offshore à investir plus de 5 milliards.

Monsieur Yves LOIR pose la question de la dépendance financière des énergies renouvelables par rapport au nucléaire moins coûteux « est ce que les énergies renouvelables marines sont rentables ou ne sont elles pas subordonnées à un soutien financer des énergies classiques en particulier le nucléaire via les tarifs EDF ?»

Monsieur ANDRE : les énergies renouvelables n'ont pas encore atteint un degré de maturité suffisant et elles ont besoin d'être subventionnées. EDF a une obligation de rachat de l'électricité produite à un prix déterminé réglementé et le surcoût est refacturé au consommateur à travers la contribution au service public de l'électricité(CSPE). Il pense que ces surcoûts s'atténueront comme cela a été le cas pour les éoliennes terrestres.

La présidente de la Commission demande à EDF d'établir un comparatif entre les différents coûts de revient des énergies et de le présenter lors d'une prochaine réunion.

Monsieur René ELADARI: « au moment de l'appel d'offres, est ce que l'autorité organisatrice a fixé un prix d'achat de l'énergie fournie par le futur champ d 'éoliennes et est-il prévu que ce prix puisse être renégocié à la fin de votre étude de faisabilité ou de l'étude de risques ?

Monsieur ANDRE précise que le prix était un des éléments de l'appel d'offre qui comptait pour 40% dans l'évaluation des offres, 40% étant attribués à la qualité du projet industriel et 20% aux conditions de réalisations de faisabilité technique et financière du projet. Le consortium a donc répondu sur un prix qui de son point de vue n'est pas renégociable

Monsieur Yves LOIR pose la question de la comparaison entre les performances de l'EPR de Flamanville et le champ d'éoliennes. Il interroge la maîtrise d'ouvrage pour savoir si cette politique correspond à une directive européenne complètement déconnectée de la logique purement économique. Monsieur GUITTON précise que les objectifs européens ne portent que sur 20% d'énergies renouvelables sans préciser la nature de ces énergies, l'éolien en mer n'étant pas accessible aux pays européens ne disposant pas de littoral.

Le rendement énergétique des éoliennes donne lieu à des interventions :

Monsieur VAUDELLE : » les éoliennes, pendant 62% du temps vont produire peu ou pas du tout d'électricité, donc pendant ce temps quelle énergie va complémenter les éoliennes ?

Monsieur ANDRE: les 38% annoncés correspondent à la puissance nominale cela ne veut pas dire qu'elles ne tournent pas le reste du temps. C'est le mix énergétique qui permettra de palier à l'intermittence de cette énergie et c'est pour cela qu'il ne faut pas une seule source d'énergie. La production actuelle est à 75% d'origine nucléaire l'objectif est de ramener cette proportion à 50% et il faut produire l'énergie capable de combler ce gap. C'est au réseau géré par RTE de réguler cette variabilité dans les sources d'énergie.

Madame Véronique LEROUX BURNEL met en cause le choix de l'énergie éolienne :faisant un parallèle avec l'expérience allemande qui après avoir tout misé sur l'éolien a mis en chantier 23 centrales à charbon l'éolien ne pouvant suffire seul à la demande Non seulement cela alourdit le bilan CO2 mais également la facture pour les particuliers. « En Allemagne, le tournant énergétique pourrait devenir un problème social, certes elle ferme des centrales nucléaires mais s'alimente de notre nucléaire ». Alors que la priorité devrait être la réduction des émissions de CO2, celui-ci ne provient pas majoritairement de l'électricité mais du bâtiment, du transport, de l'agriculture et de l'industrie.. Monsieur ANDRE confirme que la France n'a pas fait le choix de renoncer au nucléaire et que cela permet de produire un électricité 25 à 30% moins chère qu'au niveau européen mais cela n'empêche pas de viser un mix énergétique.

Pour Monsieur VAUDELLE qui conteste que l'éolien soit complété par le nucléaire, l'énergie éolienne doit être complétée par des centrales thermiques .L'énergie éolienne pollue donc de manière indirecte et « plus vous construirez des éoliennes, plus on consommera des énergies fossiles ». Pour monsieur ANDRE la question de complément ne se posera que lorsque la production d'énergie éolienne atteindra 10 000 MW .

Monsieur Marius JACOB conteste fortement le fait que l'éolien soit présenté comme une énergie propre. Le transport de l'énergie est polluant à travers les lignes THT. La production de l'énergie est antisociale car nécessitant des expulsions de populations L'énergie produite par les éoliennes ne sera pas consommée dans le Calvados mais « exportée ». au niveau national En conclusion de cette intervention, monsieur JACOB considère que la transition énergétique n'a de réalité que dans le cadre d'une consommation plus modérée des énergies et d'une autonomie énergétique des foyers.

La pêche

Les questions font ressortir des inquiétudes sur le devenir de cette activité :

Monsieur Daniel LEMARCHAND « je suis chasseur, pêcheur et à ce titre là tous mes amis me disent : mais qu'est ce qu'on va devenir, est ce qu'on aura le droit de pêche dans la zone d'éoliennes »

Pierre LEONARDON: « est-il prévu d'immerger des gros blocs ou de couler des vieux bateaux parce que c'est un enrichissement énorme de la faune marine ? »

Monsieur Richard BRONZES directeur de l'organisation de producteurs des marins pêcheurs de Basse Normandie : « je confirme la concertation qui a eu lieu depuis pas mal d'années pour essayer de réduire les impacts Ceci dit il y aura quand même des nuisances importantes, il y a perte d 'une zone de pêche il y a des questions qui se posent sur le comportement du poisson »

A toutes ces questions la maîtrise d'ouvrage répond que le site d'implantation des éoliennes a été choisi en concertation avec la profession comme étant le moins pénalisant au regard

de la ressource, Elle indique également que les retours d'expérience dont elle a connaissance ne font pas apparaître de diminution de la ressource halieutique ; elle précise enfin que rien n'est décidé quant à l'immersion possible de blocs au pied des éoliennes.

Monsieur Paul FRANCOISE, Président du comité départemental des pêches du Calvados indique que la commission européenne a décidé récemment d'élaborer une directive sur la planification des zones côtières qui va porter sur l'organisation des activités et cela peut avoir un impact sur la structure du parc éolien. « moi je pense à la baie de Seine où il y a les extractions de granulats, les boues de Rouen, le parc éolien et les aires Natura 2000 ».

Monsieur PAGOT d'EDF EN précise qu'il s'agit d d'organiser l'ensemble des activités maritimes autour des directives existantes qui sont essentiellement tournées sur les problématiques environnementales et de compléter le dispositif pour éviter les conflits d'usage.

La CPDP signale qu'une réunion principalement dédiée à la pêche se tiendra à Port en Bessin le 12 avril.

Aspects techniques

L'exposé de monsieur Nicolas SERRIE donne lieu à plusieurs questions sur les aspects techniques des éoliennes et leur fabrication.

Monsieur Pierre LEONARDON s'inquiète des risques accrus de tempêtes et cyclones liés au réchauffement climatique et de la résistance des éoliennes à ces évènements et monsieur Patrick DOMENGET souligne que les risques de submersion concernent d'abord les centrales nucléaires situées en bordure du littoral..

Monsieur SERRIE précise que les éoliennes se mettent en drapeau lorsque le vent est audelà de 90km/h mais qu'elles sont conçues pour résister à des vents de 300km/h

A la question de Monsieur Philippe DESCHAMPS sur la durée de vie des éoliennes et sur leur entretien Alsthom précise qu'il est engagé sur 20ans mais a bon espoir que les éoliennes durent 25 voire 30 ans. Quant à l'entretien il sera réalisé par Eoliennes Offshore du Calvados.

A monsieur VAUDELLE qui doute de la réalité de la fabrication française des éoliennes. Monsieur SERRIE confirme que les génératrices des premières machines sont fabriques à Nancy et qu'à terme elles seront fabriquées à Saint Nazaire. Cette réponse est complétée par monsieur LEMARQUIS qui précise que quatre usines seront créées en France pour construire les éoliennes : deux à Cherbourg pour les pâles et les mats et deux à saint Nazaire pour les génératrices et les nacelles ; les éoliennes seront pré-assemblées à terre à Cherbourg où II est prévu de faire fabriquer également les fondations.

La maintenance s'effectuera depuis Ouistreham à partir de deux ou trois navires de 18 à 25m de longueur.

Monsieur Philippe OZANNE s'étonne que l'expérience des travaux offshore des pétroliers ne soit pas mise à profit dans ce projet.

Les retombées économiques

A la question portant sur la fiscalité évoquée par monsieur DESCHAMPS, monsieur GUITON a confirmé l'existence d'une taxe d'un montant de 11400€ par MW installé soit entre 3M et 3,5M€ réparti entre les communes du littoral, la profession de la pêche et les projets d'aménagement.

La réunion s'achève sur des contributions à portée générale des Présidents du Conseil Régional et du Conseil Général

Monsieur Laurent BEAUVAIS, Président du Conseil Régional de Basse Normandie rappelle l'intérêt pour la région de s'inscrire dans cette politique nationale de transition énergétique comme le font la Haute Normandie et les Pays de la Loire. Le territoire est riche de potentialité : 470km de côtes, du vent et des courants permettant d'envisager l'énergie hydrolienne. La région a besoin d'un renouveau industriel et portuaire et ce projet lui donne l'opportunité de diversifier le tissu industriel et de créer des emplois. Il rappelle l'existence des deux ports de dimension nationale, Cherbourg et Caen-Ouistreham qui ont besoin de se développer. Le département de la Manche et l'agglomération de Cherbourg se sont associés à la Région pour créer une société publique locale destinée à favoriser l'émergence d'une filière industrielle : « demain nous voulons créer un pôle de compétence, un cluster, pour fédérer toute le sous-traitance bas normande et faire en sorte que les moyens universitaires et de recherche soient associés et que les métiers nouveaux mais aussi les anciens puissent être mis en avant ».

Monsieur BEAUVAIS mentionne le tourisme de mémoire et le projet de classement des plages du débarquement au patrimoine mondial de l'Unesco et note en souriant que ce projet s'il apparaît très éloigné dans le temps à certains est cependant beaucoup plus proche que les projets ferroviaires qui sont eux à des horizons très lointains.

Monsieur Jean Léonce DUPONT, Président de Conseil général du Calvados, après s'être inquiété des dangers liés à des bateaux qui dériveraient dans le champ d'éoliennes en cas de tempête ou de gel de la mer s'associe à certains propos tenus. Il remercie l'assemblée pour la qualité du débat et confirme l'intérêt du Conseil général pour ce projet. Il souligne l'enjeu industriel pour un pays qui est passé de 20% à 12 à 13% d'activités secondaires. L'émergence d'une filière industrielle qui peut être d'envergure internationale est très importante pour la région et le département.

Deux points sensibles émergent : la pêche et le site historique tout à fait exceptionnel. Il souhaite que la pêche soit possible dans le parc et que la contrainte des éoliennes ne vienne pas s'ajouter aux autres. Quant au site historique : « c'est le site qui vous le savez bien audelà de la mémoire pour les personnes, pour l'histoire, entraine également une activité économique. Vous êtes ici à Bayeux. On pense tapisserie, on pense secteur sauvegardé, et bien savez-vous que 70% des gens qui visitent la ville viennent au départ parce que qu'ils sont venus sur la thématique de mémoire liée aux plages du débarquement? » Il faut y être particulièrement sensible dit-il et il remercie le maître d'ouvrage d'avoir reculé les zones par rapport à certains projets initiaux.

Monsieur DUPONT indique à l'assemblée que le département aménage le littoral en créant un chemin pédestre et cyclable d'Isigny à Honfleur soit 140km, et que la visibilité des éoliennes est un point essentiel de ce projet auquel le département sera très sensible. Il

termine son intervention en mentionnant l'activité du département en matière d'aménagement portuaire et en particulier la mise en place d'un élévateur à bateaux à Port en Bessin qui sera un élément important de la cohérence de la filière énergies marines.

La réunion s'achève sur une invitation de la présidente à adresser des suggestions sur les sujets que les participants voudraient voir approfondir lors des prochaines réunions.